



200 FC



www.lesdepechesdebrazzaville.com

N°1727 MERCREDI 24 AVRIL 2013

MÉDIAS

L'interdiction de diffusion d'un film-documentaire au cœur du débat

La correspondance de JED adressée, le 20 avril, au ministre des Médias exprime le profond dépit de cette ONG à la suite de l'interdiction du film-documentaire intitulé « Sankuru, enfer ou paradis oublié ? » réalisé par Jean Paul Kayembe, un journaliste-reporter indépendant et dont la projection était prévue à cette même date. Dans sa lettre, JED dénonce dans le chef du ministre, un certain état d'esprit hostile à la liberté et à la démocratie et une propension à vouloir régenter la République selon ses humeurs.

Sur le plan formel, l'ONG déplore le fait que Lambert Mende ne mentionne nulle part ni une décision de justice ni les références à une décision gouvernementale pour interdire la diffusion de ce film ni les dispositions d'une quelconque loi du pays qui l'autoriserait, en sa qualité de ministre des médias, à censurer préalablement ce film documentaire.

Page 13

LIGUE DES CHAMPIONS

Mazembe garde intactes ses chances de qualification

Pour l'une des rares fois, le TP Mazembe de Lubumbashi a courbé l'échine en déplacement face à Orlando Pirates d'Afrique du Sud (1-3) en huitièmes de finale aller de la Ligue des champions d'Afrique 2013. Une erreur de coaching aura été fatale pour Mazembe qui est obligé de puiser dans ses ressources pour remonter l'écart concédé lors de la manche aller. Les poulains de Lamine Ndiaye devraient l'emporter par deux buts à zéro pour espérer une qualification. L'unique but de Kabangu, dit «le Kaizer», pourra peser sur la balance lors du décompte.

Mazembe, qui n'a pas l'habitude de quitter précocement cette compétition africaine, devra s'atteler à convaincre son public sur la qualité de son ossature actuelle. Unique représentant de la RDC resté en lice, l'équipe chère à Moïse Katumbi a intérêt à aller aussi loin que possible afin de préserver son prestige sur l'échiquier continental.

Page 14

CONTRÔLE PARLEMENTAIRE

Tirs croisés sur Martin Kabwelulu

L'opposition parlementaire ne faiblit pas dans son intention de couler le gouvernement Matata Ponyo après la tentative manquée du député UNC Baudouin Mayo. Deux initiatives parlementaires parallèles sont, pour l'heure, en cours dans les rangs de l'opposition parlementaire avec pour soubassement, l'interpellation du ministre des Mines, Martin Kabwelulu. Ce dernier fait l'objet des questions d'actualité que les députés Clément Nkanku et Germain Kambinga lui ont adressées. Ce dernier, d'après certaines indiscretions, s'emploierait d'ores et déjà à réunir des signatures dans la perspective de faire valider une motion de défiance contre le ministre incriminé.

De la capacité contributive réelle du secteur minier dans le budget de l'État à l'état des lieux des grandes entreprises minières rentrant dans la chaîne d'exploitation en passant par la ténébreuse affaire de 88 millions de dollars des recettes minières de l'exercice budgétaire 2010 volatilisés, les deux interpellateurs ne manquent pas de matières pour enfoncer leur cible.

Page 12



NÉGOCIATIONS DE KAMPALA

Le M23 continue à narguer le gouvernement

La signature de l'Accord final devant sanctionner les assises de Kampala est actuellement bloquée à cause des propositions excessives du M23 soumises à l'approbation des délégués du gouvernement. Le mouvement rebelle enjoint notamment Kinshasa à reconnaître tous les actes politiques et administratifs posés dans les entités sous son contrôle. Sur la même lancée, la délégation rebelle suggère au gouvernement des opérations conjointes afin de pacifier l'est de la RDC via la neutralisation des groupes armés. En cherchant à se présenter sous une nouvelle casquette pendant que plane sur lui le spectre d'une répression sous l'égide de la Brigade spéciale d'intervention, le M23 voudrait - tout en se soustrayant de la liste des forces négatives - amener Kinshasa sur une fausse piste. Pour une certaine opinion, le gouvernement, qui a inscrit sa démarche non dans le sens des négociations politiques mais plutôt de l'évaluation des revendications du M23, ne devrait pas continuer à perdre son temps à négocier avec des interlocuteurs inconstants dans leur discours.

Page 13

ENVIRONNEMENT

Une enquête judiciaire sur l'affaire du bois saisi en Belgique

Le ministre de l'Environnement, Bavon N'sa Mputu, a estimé que la justice congolaise devrait éclairer l'opinion sur les quarante mètres cubes de bois saisis à Anvers par les autorités belges. Dans cette optique, il a annoncé l'ouverture d'une enquête judiciaire auprès du Parquet général de la République sur le dossier de ce bois scié « Afrormosia ». D'après certains experts, la valeur de cette cargaison a été estimée entre soixante mille et soixante-dix mille euros, alors qu'elle a été exportée par la société d'exploitation forestière «Tala Tina». La saisie de ce bois pourtant interdit d'exploitation en RDC, note-t-on, a été dénoncée depuis le 10 avril par Greenpeace international. L'ONG a soupçonné cette cargaison d'avoir une origine illicite. Le ministre a toutefois promis de prendre des « mesures rigoureuses qui s'imposent » au terme de cette enquête.

Page 12



Le ministre Raymond Tshibanda et l'Abbé Apollinaire Malu Malu à Kampala